

Nécessité d'une action coordonnée au niveau des pays pour influencer sur ses conséquences sanitaires et sociales et sensibiliser l'opinion publique

Le Conseil exécutif de l'Organisation Mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur la charge mondiale de l'épilepsie et la nécessité d'une action coordonnée au niveau des pays pour influencer sur ses conséquences sanitaires et sociales et sensibiliser l'opinion publique,

RECOMMANDE à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (*se réunissant en mai 2015*) d'adopter la résolution suivante:

Dont voici les extraits les plus importants :

PP5 Reconnaisant que l'épilepsie est l'une des maladies neurologiques chroniques graves les plus répandues, touchant 50 millions de personnes de tous âges dans le monde entier, que les personnes atteintes sont souvent confrontées à la stigmatisation et à la discrimination en raison de l'ignorance, des conceptions erronées et des attitudes négatives qui vont de pair avec la maladie, et qu'elles font face à de graves difficultés dans le domaine, par exemple de l'éducation, de l'emploi, du mariage et de la santé génésique ;

PP5 bis Notant avec préoccupation que l'épilepsie, par son ampleur, frappe les individus quels que soient l'âge, le sexe, la race ou le niveau de revenu

PP7 Notant que dans la majorité des cas, les personnes souffrant d'épilepsie peuvent mener une vie normale sans crises, si elles sont correctement traitées avec des médicaments anti-épileptiques d'un bon rapport coût/efficacité et abordables ;

INVITE INSTAMMENT les États Membres

1) à veiller à ce que les politiques en matière de santé prennent en considération les besoins spécifiques des personnes atteintes d'épilepsie.....;

2) à adopter et mettre en œuvre, si nécessaire et conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, des plans d'action de soins de santé nationaux pour prendre en charge l'épilepsie, afin de surmonter les inégalités et les injustices dans les services de santé, les services sociaux et les autres services connexes,.....y compris en renforçant les services de santé publique et en formant aux bonnes techniques les ressources humaines locales ;

4) à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de prise en charge de l'épilepsie, en particulier pour améliorer l'accessibilité aux médicaments anti-épileptiques sûrs, efficaces et de qualité garantie...

5) à veiller à la sensibilisation et à l'éducation du public au sujet de l'épilepsie afin de contribuer à dissiper les conceptions erronées sur les épileptiques et leurs familles et à réduire leur stigmatisation et leur discrimination, des problèmes qui sont courants dans beaucoup de pays et de Régions ;

6) à améliorer l'investissement dans la recherche sur l'épilepsie et à accroître les capacités de recherche ;

7) à collaborer avec la société civile et avec les autres partenaires pour les mesures indiquées ci-dessus.



Association d'Aide aux Personnes Epileptiques asbl

Tél: 525291 e-mail. aape@pt.lu
BP 45 L-3401 Dudelange

Le Conseil exécutif de l'Organisation Mondiale de la Santé, OMS à Genève discutait entre le 25 janvier au 2 février un rapport et une résolution sur l'épilepsie.

EPILEPSIE

Nécessité d'une action coordonnée au niveau des pays pour influencer sur ses conséquences sanitaires et sociales et sensibiliser l'opinion publique.

Une délégation de l'AAPE a suivi ces débats comme observateur, nous avons profité de prendre contact avec les responsables de l'ILAE International League Against Epilepsie et l'IBE International Bureau for Epilepsie



Prof. Dr. Emilio Perucca (ILAE), Jos Voss et Dr. Athanasios Covanis (IBE)